

ASSURANCES DOMMAGES

Déclaration de sinistre



Conseils pour le traitement rapide d'un sinistre

- >> Décrivez avec précision le sinistre et ses conséquences
- >> Précisez le type d'assurance : Incendie (dégât d'eau, tempête, bris de vitrage,...) vol, .COM, Bris de machine, Cyber Protection,...
- >> Joignez toute pièce justificative utile (devis de réparation, photos, procès-verbal d'audition, mise en demeure d'un tiers,....)

Quelques conseils avant de compléter la déclaration pour les dommages concernant

1. le **surface** : précisez le type (sol, mur, plafond) et le nombre de m²; à défaut, précisez simplement le type de pièce (hall, cuisine, living, bureau, chambre, salle de bain, WC, buanderie)
2. des **plaques polycarbonates** : précisez le nombre de couches
3. des **corniches** : précisez le type de matériaux (PVC, zinc,...) et la longueur
4. des **toitures** : précisez le type de matériaux (roofing, tuiles en béton, en terre cuite, ardoises artificielles, naturelles,...)
5. des **clôtures** : précisez le type, la hauteur, la longueur et l'existence ou non d'une base béton
6. des **serrures** : précisez le type (à cylindre ou haute sécurité) et la nature de l'intervention (jour, nuit, weekend)
7. l'**appareil électrique** : précisez la marque, le type, l'âge et, dans la mesure du possible, l'estimation de la réparation ou la valeur de remplacement et joignez la facture d'achat de l'appareil endommagé
8. le **vitrage** : décrivez les dommages et transmettez les pièces justificatives.

CONTRAT N°

PRENEUR D'ASSURANCE

Nom, raison sociale : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Qualité : propriétaire locataire occupant autre : _____

Compte bancaire :

IBAN

BIC

Déduction TVA : non oui Si oui : _____ %

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Date et heure du sinistre : - - à - h

Lieu du sinistre : _____

Quel est l'incident à l'origine du sinistre ? Merci de décrire l'origine probable, les causes éventuelles.

Y a-t-il un tiers impliqué ? oui non

Est-il : responsable victime

Coordonnées du tiers

Nom : _____

Adresse : _____

Compagnie : _____

Référence : _____

Est-il

le voisin du risque ?

le propriétaire de l'immeuble en cause ?

le locataire de l'immeuble en cause ?

autre : _____ ?

PV de police :

oui non

Par : _____

N° de PV : _____

Bâtiment : merci de détailler avec précision la cause et les circonstances du sinistre ainsi que les conséquences et/ou dommages (ce qui a été endommagé, volé, ...)

Contenu : merci de détailler avec précision la cause et les circonstances du sinistre ainsi que les conséquences et/ou dommages (ce qui a été endommagé, volé, ...)

Marchandises et/ou matériel professionnel : merci de détailler avec précision la cause et les circonstances du sinistre ainsi que les conséquences et/ou dommages (ce qui a été endommagé, volé, ...)

NB : Joindre si possible un devis détaillé des dommages comprenant la liste des pièces à remplacer ou réparer, lesquelles doivent être conservées et le coût de la main-d'œuvre.

L'assuré a-t-il fait le choix d'un contre-expert ? oui non

Dans l'affirmative, nom et adresse de cet expert ? _____

_____ Tél. : _____

AUTRES ASSURANCES

Existe-t-il d'autres assurances couvrant le sinistre ? oui non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer :

a) Le type d'assurance : _____

b) Le nom de la compagnie d'assurances : _____

c) Le numéro de la police d'assurance : _____

Existe-t-il une assurance de protection juridique ? oui non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer :

a) Le nom de la compagnie d'assurances : _____

b) Le numéro de la police d'assurance : _____

MESURES DE PRESERVATION

Si le sinistre a endommagé des biens assurés périssables qui nécessitent la prise de mesures de conservation ou de préservation (par ex. marchandises), veuillez fournir tous renseignements sur les mesures prises.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Fait le,

Le preneur d'assurance,

AVERTISSEMENTS

Les assureurs mettent toute leur vigilance à dépister les fraudes et tentatives de fraude à l'assurance.

On entend par fraude à l'assurance le fait d'induire une entreprise d'assurances en erreur délibérément lors de la conclusion d'un contrat d'assurance, ou pendant la durée de celui-ci, ou encore lors de la déclaration ou du traitement d'un sinistre, dans le but d'obtenir une couverture d'assurance ou une prestation d'assurance.

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie à l'assurance envers la compagnie d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance mais peut faire également l'objet de poursuites pénales, sur la base de l'article 496 du Code pénal.

Vous qui êtes de bonne foi, vous pouvez compter sur nous ; aidez-nous à prévenir les abus pour ne pas payer inutilement pour les autres.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel (« les données personnelles ») communiquées par la personne concernée ou reçues légitimement par AXA Belgium, responsable des traitements, peuvent être traitées par la compagnie en vue de la gestion des sinistres, du service à la clientèle, de la gestion de la relation avec l'intermédiaire d'assurance, de la détection, prévention et lutte contre la fraude, de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de la surveillance du portefeuille, d'études statistiques. Ces traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat d'assurance, au respect d'une obligation légale ou aux intérêts légitimes d'AXA Belgium. En aucun cas, ces données ne seront traitées à des fins de marketing direct.

Dans la mesure où la communication des données personnelles est nécessaire pour permettre de réaliser les finalités énumérées ci-dessus, ces données peuvent être communiquées à d'autres entreprises membres du groupe AXA, à des entreprises et/ou à des personnes en relation avec celles-ci ainsi qu'aux autorités publiques compétentes. La personne concernée peut demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de ses données personnelles, choisir d'en limiter l'usage ou s'opposer à leur traitement. Dans le cas où la personne concernée a donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de ses données, elle peut la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'exécution de son contrat ou la gestion de son sinistre.

AXA Belgium veille à assurer un niveau adéquat de protection lorsque les données personnelles sont transférées hors Union Européenne.

La personne concernée peut obtenir plus d'informations et exercer ses droits via le site internet www.AXA.be ou par courrier postal à l'adresse suivante : AXA Belgium - Data Protection Officer (TR1/884), Place du Trône 1, 1000 Bruxelles.

